



inscriptions scolaires

***Vous avez un enfant né en 2019
Ou vous êtes un nouvel habitant de Présilly.***

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée 2022-2023, nous vous invitons à remplir la fiche d'inscription ci-jointe, de manière très lisible, et de la déposer en mairie où de l'envoyer par mail mairie@presilly.fr, **du 07 au 18 Février 2022** muni des documents suivants : (copies lisibles)

- Votre livret de famille
- En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur
- Le carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
- Quittance EDF pour les personnes domiciliées sur la commune ou acte de propriété
- Pour les personnes de nationalité étrangères, un certificat du contrôle de l'habitant
- Certificat de radiation pour les enfants venant d'un autre établissement scolaire



PS : A ce jour, il n'est pas certain qu'une visite soit faite dans l'enceinte de l'école en juin prochain.
Il vous appartiendra de contacter l'école au 04.56.66.06.60 début mai 2022.